

Mesures du plan de soutien à l'économie

Initiatives du plan pour soutenir les entreprises et les travailleurs affectés par les tarifs douaniers

15 août 2018

Plan pour soutenir les entreprises et les travailleurs affectés par les tarifs douaniers

COÛT DU PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES QUÉBÉCOISES (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Maintien des liquidités						
Aide aux entreprises assujetties à des droits	45,0	45,0	—	—	—	90,0
Réduction immédiate de cotisation au FSS	108,3	82,9	47,5	21,4	—	260,1
Appui à l'investissement						
Secteur agricole	22,5	22,5	—	—	—	45,0
Bonification temporaire du CII	14,3	77,7	129,2	79,7	36,7	337,6
Bonification du programme ESSOR pour le manufacturier innovant	20,0	20,0	—	—	—	40,0
Bonification du programme PME en action	10,0	10,0	—	—	—	20,0
Mesures d'appui à la main-d'œuvre	25,0	30,0	—	—	—	55,0
Encourager le développement de nouveaux marchés	5,0	10,0	—	—	—	15,0
TOTAL	250,1	298,1	176,7	101,1	36,7	862,7

MAINTIEN DES LIQUIDITÉS

90 M\$ pour appuyer les entreprises assujetties à des droits

- Deux volets dans le programme ESSOR :
 - Appui aux entreprises des secteurs touchés par des droits tarifaires spéciaux
 - Appui aux entreprises touchées par les droits compensateurs et antidumping (en place depuis 2017)
- Prêts et garanties de prêts pouvant représenter un maximum de 75 % des droits payés ou assumés pour soutenir financièrement les entreprises des secteurs affectés qui manquent de liquidités en raison des droits compensateurs et antidumping ou des droits tarifaires spéciaux

Réduction immédiate des cotisations des PME sur la masse salariale (FSS)

- Devancer de quatre ans les baisses de taux prévues pour les secteurs primaire et manufacturier en rendant immédiatement effectif le taux prévu au 1^{er} janvier 2022 (1,25 %)
- Devancer de deux ans les baisses de taux prévues pour les secteurs des services et de la construction en rendant immédiatement effectif le taux prévu au 1^{er} janvier 2020 (1,75 %)
- Devancer de deux ans la hausse prévue de seuil de masse salariale donnant droit au taux réduit en rendant effectif le seuil prévu au 1^{er} janvier 2020 (6,0 M\$), à compter de la date de l'annonce

Réduction immédiate des cotisations des PME sur la masse salariale

ÉVOLUTION DES PARAMÈTRES DE LA COTISATION AU FSS POUR LES PME

	2018 – Avant annonce	2018 – Après annonce	2019	2020	2021	2022
Primaire et manufacturier						
Situation actuelle	1,45 %	1,45 %	1,40 %	1,35 %	1,30 %	1,25 %
Mesure proposée – Devancement de 4 ans	1,45 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %
Services et construction						
Situation actuelle	1,95 %	1,95 %	1,80 %	1,75 %	1,70 %	1,65 %
Mesure proposée – Devancement de 2 ans	1,95 %	1,75 %	1,70 %	1,65 %	1,65 %	1,65 %
Seuil de masse salariale						
Situation actuelle	5,0 M\$	5,0 M\$	5,5 M\$	6,0 M\$	6,5 M\$	7,0 M\$
Mesure proposée – Devancement de 2 ans	5,0 M\$	6,0 M\$⁽¹⁾	6,0 M\$	6,0 M\$	6,5 M\$	7,0 M\$

Note : Taux en vigueur après l'annonce pour l'année 2018 et au 1^{er} janvier pour les années suivantes. Le taux de la cotisation au FSS augmente linéairement jusqu'à 4,26 % pour une masse salariale totale entre 1 M\$ et le seuil en vigueur.

(1) Un plafond moyen de 5,5 M\$ servira à déterminer les taux de cotisation applicables pour l'année 2018.

APPUI À L'INVESTISSEMENT

45 M\$ en appui à l'investissement dans le secteur agricole

30 M\$ pour la bonification du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec et du Programme d'appui à la diversification et au développement régional de La Financière agricole du Québec

- vise à encourager et stimuler les investissements productifs et à favoriser le développement régional et l'occupation du territoire, entre autres, par la diversification de la production et l'appui à l'amélioration foncière
- S'adresse aux entreprises du secteur agricole et agro-alimentaire
- Subvention à l'investissement, qui correspond au remboursement du coût d'intérêt sur un prêt sur une période de trois ans à cinq ans

45 M\$ en appui à l'investissement dans le secteur agricole

15 M\$ pour la mise en place d'une initiative ministérielle pour augmenter la productivité des entreprises agricoles par l'amélioration de l'efficacité de la main-d'œuvre et des travaux agricoles

- vise à améliorer certaines opérations de production, de récolte et de conditionnement des cultures horticoles, en champs et en serre, ainsi que des cultures céréalières, oléagineuses et fourragères, par :
 - l'acquisition et l'adaptation d'équipements
 - l'acquisition d'outils technologiques, notamment en agriculture de précision
 - l'utilisation de services professionnels
- S'adresse aux productions végétales, aux productions horticoles, céréalières, oléagineuses, fourragères et apicoles

Bonification temporaire du crédit d'impôt à l'investissement

- Bonification temporaire au crédit d'impôt à l'investissement (CII) jusqu'au 31 décembre 2019
- Rendre éligible au CII les investissements réalisés en régions centrales et bonifier les taux du CII
- Majoration additionnelle des taux pour les entreprises des secteurs visés par les tarifs américains

Bonification temporaire du crédit d'impôt à l'investissement

TAUX DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT À COMPTER DU 16 AOÛT 2018 (en pourcentage)

	2017	2018 ⁽¹⁾	2019	2020
Régions centrales				
Capital versé inférieur à 250 M\$	—	10/20 ⁽²⁾	10/20 ⁽²⁾	—
Capital versé supérieur à 500 M\$	—	5	5	—
Régions ressources				
Capital versé inférieur à 250 M\$				
• Zones intermédiaires	8	20/25 ⁽²⁾	20/25 ⁽²⁾	8
• Est du Bas-Saint-Laurent	16	30/35 ⁽²⁾	30/35 ⁽²⁾	16
• Zones éloignées	24	40/45 ⁽²⁾	40/45 ⁽²⁾	24
Capital versé supérieur à 500 M\$	4	5	5	4

Note : Les taux sont réduits linéairement pour les sociétés dont le capital versé se situe entre 250 M\$ et 500 M\$.

(1) À compter du 16 août 2018.

(2) Taux applicables aux investissements admissibles des sociétés des secteurs de la première transformation des métaux et de la fabrication de produits métalliques.

40 M\$ pour appuyer davantage les entreprises dans la réalisation de leurs projets de modernisation et d'innovation manufacturières

- Bonification du programme ESSOR pour favoriser les investissements structurants dans le secteur manufacturier innovant
- Enveloppe d'intervention de 150 M\$ supplémentaire à l'Initiative manufacturière pour l'octroi d'aides financières à des entreprises qui investissent dans des équipements et des technologies de pointe en vue d'améliorer leur compétitivité

20 M\$ pour améliorer la productivité des entreprises

- Bonification du programme PME en action – volet Appui à la productivité des PME, pour accroître le niveau de productivité des entreprises du Québec afin de rehausser leur compétitivité et d'accélérer leur croissance
- Contribution non remboursable pouvant atteindre 40 % des dépenses admissibles d'un projet, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par projet

MESURES D'APPUI À LA MAIN-D'ŒUVRE

40 M\$ en Soutien aux entreprises affectées par l'incertitude des relations commerciales internationales

Pour les entreprises de tous les secteurs d'activité qui subissent actuellement des effets négatifs

Aide financière du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale offerte pour des formations permettant de :

- maintenir les travailleurs en emploi tout en développant leurs compétences
- développer les compétences de la main-d'œuvre dans le but d'améliorer la productivité
- développer de nouveaux produits et de nouveaux marchés

15 M\$ en Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international

Pour les entreprises de tous les secteurs d'activité qui souhaitent agir de façon proactive pour faire face à la situation

Aide financière de la Commission des partenaires du marché du travail offerte pour des formations permettant à l'entreprise de :

- diversifier ses marchés, ses produits, ses services ou ses fournisseurs
- développer ses connaissances et compétences en commerce international

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX MARCHÉS

15 M\$ pour encourager le développement des nouveaux marchés

Favoriser l'accès aux marchés publics par les entreprises

- Nouveau Bureau d'accompagnement aux marchés publics du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, qui vise à améliorer la commercialisation des produits et services innovants des entreprises pour accroître la compétitivité des produits et services québécois sur les marchés publics nationaux et internationaux

15 M\$ pour encourager le développement des nouveaux marchés

Appuyer les entreprises afin qu'elles développent le marché canadien

- Ajout de nouvelles ressources économiques et bonification de la programmation d'Export Québec :
 - Dans l'Est du Canada, notamment pour assurer une présence à Halifax
 - À Toronto, notamment pour couvrir la région des Prairies
 - Ouverture d'un bureau à Vancouver
 - Ouverture d'une antenne à Calgary